



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Sapeurs-pompiers - Gratuité des billets SNCF

Question écrite n° 38158

### Texte de la question

Mme Séverine Gipson interroge M. le ministre de l'intérieur sur la gratuité des transports ferroviaires pour les sapeurs-pompiers. Les sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires, sont des agents de l'État qui se mettent au service de leurs semblables. Ils répondent jour et nuit à des missions de secours et de sécurité envers les personnes, les biens et l'environnement. Leur altruisme n'est plus à démontrer, ni les valeurs humaines et sociales que leur engagement véhicule. Leur goût de l'intérêt général devrait leur être rendu par l'État et la Nation. Le 30 mars 2021, le ministre de l'intérieur a annoncé la gratuité des transports de la SNCF à tous les policiers, dans le cadre du Beauvau de la sécurité. Elle souhaite savoir s'il est favorable à l'option de gratuité des transports SNCF pour l'ensemble des sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Séverine Gipson](#)

**Circonscription :** Eure (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38158

**Rubrique :** Sécurité des biens et des personnes

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 14 juin 2021

**Question publiée au JO le :** [13 avril 2021](#), page 3212

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)